

---

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE A MONTBENOIT – LE 05 DECEMBRE 2016**

---

**Présents** : Tous les membres de l'Assemblée.

M. J.C. MAIRE remplace M. G. DORNIER, M. VIEILLE remplace M. F. TYRODE et M. DONIER remplace M. COMBE, M. L BENMEHAL et J-C MARGUET remplace M. G MAGNIN-FEYSOT.

### **I – INTERVENTION MME BOUCARD : INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE**

---

En préambule, Mme BOUCARD remercie la Communauté de lui offrir l'occasion d'informer l'ensemble des communes. Elle procède ensuite à la présentation du Dispositif d'Aide aux Elèves mis en place par l'Education nationale et qui est implanté depuis la rentrée à la Chaux-de-Gilley.

Il s'agit des réseaux d'Aides aux Enfants en Difficulté, avec intervention d'un Psychologue Scolaire et d'un maître E (aide pédagogique)

Pour terminer cette intervention, M. G. BOLLE-REDDAT propose une participation financière de 2 € par commune aux frais de fonctionnement de la structure, pour chaque enfant scolarisé. C'est en général ce qui se pratique sur les autres secteurs, sachant que jusqu'en 2014, peu de communes du secteur contribuaient.

A titre d'informations, 929 élèves sont recensés en primaire et en maternelle et 37 demandes d'aides sont parvenues.

Pour information, les effectifs scolaires sont les suivants : Gilley : 187 élèves / Arc-sous-Cicon : 81 élèves / Arçon : 104 élèves / Bugny-la Chaux : 90 élèves / la Longeville : 237 élèves / Maisons-du-Bois : 124 élèves / Ouhans : 106 élèves

### **II – VALIDATION DES TARIFS – SERVICES A LA POPULATION**

---

#### **⇒ Redevance intercommunale d'Assainissement**

Mme la Présidente informe l'Assemblée que des réunions bilans se sont déroulées pour chaque S.T.E.P. pour faire le point et envisager les tarifications à mettre en place pour le prochain exercice.

Il est donc proposé de ne pas augmenter les tarifs, pour les trois Stations d'Épuration de Gilley, Ouhans et Ville-du-Pont.

Pour conclure, la question du transfert de Compétence Eau/Assainissement est à nouveau évoquée, avec la problématique de l'unification des Tarifs.

Autre interrogation, quant à la date effective de la prise de Compétence du Bloc Assainissement, étant entendu que la Communauté de Communes exerce au moins une partie du Service.

Au sujet de l'Assainissement, M. A. PELLEGRINI évoque le Dossier de la future Station d'Épuration de Ville-du-Pont et réitère ses craintes, quant à l'aspect foncier. Il pense que l'acquisition d'un Hectare n'est pas suffisante et craint que le scénario antérieur ne se reproduise à nouveau.

A ce propos, Mme JOLIOT informe l'Assemblée du choix du Maître d'œuvre : la société NALDEO de BESANCON, dont la mission débutera en janvier 2017.

Concernant l'autre projet en instance : la réhabilitation de la S.T.E.P. de Arc-sous-Cicon, M. G. BILLOT fait part de son amertume, s'agissant des modalités de financement d'un nouvel ouvrage, qui dans l'hypothèse d'un traitement des effluents fromagers ne bénéficie plus de l'aide du Conseil départemental.

⇒ **Redevance Incitative O.M.**

Le Conseil syndical du SMCOM n'ayant pas validé les tarifs de l'Année 2017, ce sont des propositions financières qui sont évoquées lors de la réunion. La proposition de Hausse s'explique par le contexte financier qui n'est guère favorable et notamment par l'absence de valorisation des Produits. Le principe retenu étant une hausse de 5 % sur l'Abonnement et 3 % sur les levées.

Certains élus s'interrogent néanmoins sur l'impact financier du coût de Réhabilitation des Déchetteries.

### **III – EVOLUTION DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES & STATUTS**

---

Mme la Présidente rappelle à l'Assemblée que l'article 68 de la loi NOTRe impose aux E.P.C.I. de mettre leur statuts en conformité avec les nouvelles dispositions législatives, relatives à leurs compétence avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Désormais les EPCI sont tenus d'exercer 4 compétences obligatoires :

- Aménagement de l'Espace communautaire
- Actions de Développement économique. A noter que la promotion du tourisme, fait partie intégrante de ce domaine.
- Collecte & Traitement des Déchets des Ménages et déchets assimilés

Concernant notre Communauté, il convient désormais de faire figurer la compétence : **Aménagement, entretien et Gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage.**

Ce qui implique que désormais, les communes sont désaisies de cette compétence. En fait, il n'y a pas de transfert effectif, dans la mesure où il n'existe sur le territoire aucune aire d'accueil à part entière.

La procédure de transfert de Compétence est à engager, auprès des Conseils municipaux pour valider cette disposition.

↳ **Rappel** : *les communes souhaitant délibérer contre le transfert de compétences PLUi doivent le faire avant le 27 mars 2017.*

S'agissant du Champ d'intervention communautaire, M. A. PELLEGRINI souhaite prendre la parole en l'absence de M. G. MAGNIN-FEYSOT pour évoquer le Dossier de Rénovation de l'Abbaye de Montbenoit.

Il s'agit effectivement d'un Dossier très lourd pour le Syndicat de Montbenoit qui recherche des soutiens et de solidarités financières, au regard des coûts liés aux Monuments Historiques.

A cela, Mme JOLIOT souligne la spécificité à prendre en considération : la double vocation et articulation des lieux : culturel / touristique et poursuit en rappelant la réunion organisée le 14 décembre prochain.

A ce propos, M. G. BILLOT entend rappeler que toutes les communes ou presque sont concernées par l'entretien de leurs lieux de culte et à ce jour, la Communauté de Communes ne s'est pas engagée.

#### **IV – REFLEXION PREPARATION BUDGETAIRE - 2017**

---

Globalement, les crédits budgétaires en Fonctionnement ont été consommés, tous Budgets confondus. Les dépenses d'Investissement pour leur part, n'ont que peu été consommées, et feront l'objet de reports de crédits.

Concernant l'exercice à venir, la question des participations financières aux structures intercommunales est évoquée, car leur part ne fait que croître et impacte nécessairement les capacités d'Investissement à venir.

#### **V – PROGRAMMATION DES FONDS DE CONCOURS**

---

S'agissant de la Programmation des Fonds de Concours, à l'issue du recensement effectués auprès des communes, celle-ci est désormais complète jusqu'à la fin du Mandat

La question de l'Aide spécifique à destination des Equipements Sportifs est à nouveau évoquée et Mme JOLIOT souhaite rappeler les règles d'engagement financier.

Après débat, il est décidé d'élargir cette enveloppe particulière à destination des équipements socio-culturels pour créer une égalité entre les dossiers et soutenir les diverses initiatives sur l'ensemble du Territoire.

Le principe retenu étant une enveloppe forfaitaire de 10 000 € par an et par commune d'ici 2020.

#### **VI – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS**

---

##### **⇒Point sur les Bornes d'Electromobilité**

Un point intermédiaire est réalisé, pour recenser les communes qui ont fait acte de candidature pour l'installation. Arçon et Montbenoit ont fait actes de candidature auprès de la Communauté, avec sollicitation financière de cette dernière. Il est rappelé que le SYDED analysera la pertinence des Dossiers.

##### **⇒Etat d'avancement du S.C.O.T.**

Mme JOLIOT informe l'Assemblée de la Réunion-Bilan du 25 novembre dernier et mentionne que la phase Diagnostic se poursuit avec une forte mobilisation des élus.

**⇒Dossier Abbaye de Montbenoit :** la question a été traitée en amont